

Paris, le 2 février 2018

## L'activité fluviale et portuaire de l'axe Seine impactée par la crue

L'épisode de crue débutée fin janvier impacte la navigation fluviale et l'activité portuaire sur l'ensemble de l'axe Seine depuis les ports de Seine Amont jusqu'au Havre en passant par Paris, Rouen et les boucles de la Seine. La première interdiction de navigation a été déclarée le 23 janvier 17h à l'amont de Paris. A ce jour, une décrue lente est amorcée (depuis l'amont) ; cependant les précipitations attendues sont susceptibles de ralentir la décrue, voire de provoquer une remontée modérée des niveaux en fin de semaine.

Dès les premiers jours, HAROPA a pris les mesures nécessaires (rondes de surveillances, permanence, etc.) pour la mise en sécurité des personnes et des biens sur les ports concernés. La situation est suivie heures par heure par les salariés des ports HAROPA avec les mairies, les services de l'Etat dont les Préfectures ainsi que les services de secours opérant sur la Seine, notamment la Brigade Fluviale et les Sapeurs-Pompier. La régulation particulièrement fine de la navigation a été mise en place en étroite collaboration avec le Pilotage de la Seine.

**Conséquences sur la navigation au 2 février** (jour de marée la plus forte, à 109) :

*Les restrictions de navigation visent à préserver les ouvrages de lutte contre les inondation et débordements comme les digues, les berges et autres infrastructures de protection.*

**Secteur Bonneuil** : la navigation est interdite. Aucun trafic n'est opéré depuis près de 2 semaines. Les infrastructures portuaires ne sont en revanche pas inondées.

**Secteur Paris** (bief de Paris entre le barrage de Port à l'Anglais en amont et l'écluse de Suresnes en aval) : la fermeture de l'accès aux ports et des voies de circulation portuaires submergées est totale.

**Secteur Gennevilliers / Poses Amfreville** : la navigation n'est pas interdite mais des restrictions de vitesse sont imposées.

**Secteur Port de Rouen** : les restrictions à la navigation restent en vigueur, la navigation est autorisée au cas par cas dans des créneaux de temps limités. La partie avale (terminaux de Radicatel, Port-Jérôme et Honfleur) n'a été pas concernée par les mesures de restriction de navigation.

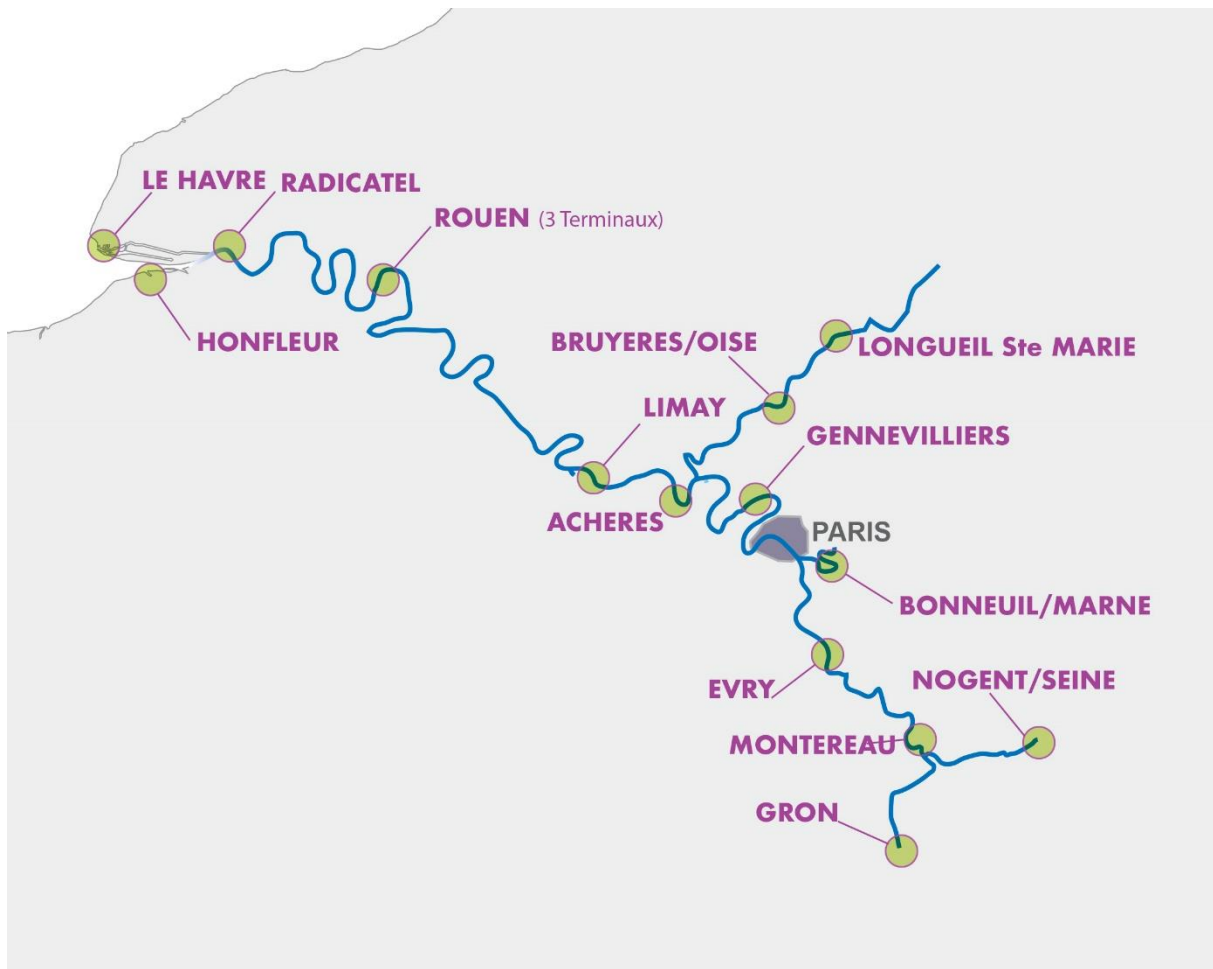
A noter que la circulation des trains en rive droite est interrompue jusqu'au 5 février à la suite du démontage préventif des matériels des passages à niveaux.

**Secteur Port du Havre** : en lien avec le port de Rouen, certaines unités fluviales peuvent être retenues sur les postes d'attente disponibles.

**Les salariés des ports HAROPA restent mobilisés aux côtés des usagers, entreprises et riverains de la voie d'eau 24h/24.**

### L'ACTIVITÉ FLUVIALE ET PORTUAIRE SUR L'AXE SEINE

50% du trafic fluvial français  
80 ports urbains et plates-formes multimodales  
29 millions de tonnes de marchandises  
Plus de 600 entreprises  
Plus de 15 000 emplois portuaires et logistiques en Ile-de-France (source INSEE)  
1 500 km de voies navigables  
1 200 automoteurs et convois poussés



L'axe Seine jusqu'au Havre

**Vigicrues** -> Plus d'informations en temps réel sur: [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr).

Contacts Presse

Marie Heron	+33 (0)2 32 74 72 87 – +33 (0)6 79 69 36 09 -	<a href="mailto:marie.heron@haropaports.com">marie.heron@haropaports.com</a>
Agostinho Da Silva	+33 (0)2 35 52 54 42 – +33 (0)6 85 93 62 16	<a href="mailto:agostinho.dasilva@haropaports.com">agostinho.dasilva@haropaports.com</a>
Nicolas Boudet	+33 (0)1 40 58 29 81 – +33 (0)6 74 35 22 17 -	<a href="mailto:nicolas.boudet@haropaports.com">nicolas.boudet@haropaports.com</a>